

Réforme de l'impôt sur le revenu :

CroissancePlus craint un impact négatif de cette réforme sur les investissements des particuliers dans les PME

Si les entrepreneurs de CroissancePlus se réjouissent en tant que contribuables des modalités d'application présentées ce jour par Thierry Breton et Jean-François Copé dans le cadre de la réforme de l'impôt sur le revenu annoncée par le Premier Ministre le 1^{er} septembre, ils s'inquiètent néanmoins de l'impact négatif qu'elle pourrait avoir sur le financement de la création d'entreprise par les particuliers.

La réforme établit un plafonnement des réductions d'impôt à 8000 euros par foyer fiscal (plus 750 euros par personne à charge), limitant de facto la portée des dispositions de la Loi pour l'initiative économique adoptée en 2003 et de la Loi de Finances 2005.

Aujourd'hui, un particulier qui choisit d'investir dans une PME non cotée peut déduire de son impôt 25% des sommes consacrées, dans la limite de 20 000 euros pour un célibataire et de 40 000 euros pour un couple - soit une réduction d'impôt maximum de 10 000 euros. Cet avantage fiscal vient compenser la prise de risque que représente cet investissement pour le particulier. Demain, avec la réforme, et du fait du plafonnement des déductions fiscales à 8000 euros, il ne pourra plus le faire.

Parce que la France manque cruellement de fonds d'amorçage et de business angels, et qu'il devient impératif d'encourager les particuliers à investir dans les PME, **CroissancePlus demande que les investissements par les particuliers dans les PME non cotées soient exclus du système de plafonnement**, au même titre que la prime pour l'emploi, les déductions pour le frais d'accueil de personnes âgées de plus de 75 ans et celles liées au versement de pensions alimentaires.

« La France avoue déjà un retard très important en matière de financement de jeunes entreprises par des particuliers : les 3 500 business angels français font pâle figure en comparaison des 250 000 américains », commente Geoffroy Roux de Bezieux, Président des CroissancePlus. « Les réductions d'impôt liées aux investissements dans les PME sont un encouragement important et nécessaire pour inciter les particuliers à investir dans les jeunes pousses. Le plafonnement annoncé ce matin désavoue la prise de risque entrepreneuriale, et porte préjudice à la création et au développement d'entreprises françaises, et notamment d'entreprises innovantes. »

Contacts presse

Agence H&B Communication : Claire Flin
c.flin@hbcommunication.fr
Tél. 01 58 18 32 53 / Fax : 01 58 18 32 42

CroissancePlus : Edith Henrion
Edith.henrion@croissanceplus.com
Tél. 01 56 88 56 20 / Fax 01 46 47 65 95